



ONTARIO
Food Terminal Board

Rapport annuel 2022-23

Table des matières

Introduction	Page 3
Principes de fonctionnement	Page 4
Mandat	Page 5
Message du président	Page 10
Gouvernance	Page 11
Membres de la commission	Page 12
Services	Page 13
Performance opérationnelle	Page 15
Analyse de la performance financière	Page 17

États financiers audités

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Le rapport du vérificateur indépendant

État de la situation financière

État des revenus et dépenses

État des variations de l'actif net

État des flux de trésorerie

Notes complémentaires aux états financiers

Introduction

Fondée en 1954, la Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario (CMPAO), est une agence provinciale qui a été créée en vertu de la *Loi sur le Marché des produits alimentaires de l'Ontario, L.R.O. 1990*. Le mandat de la CMPAO énoncé dans l'article 4 de la Loi est d'acquérir, de construire, d'équiper et de faire fonctionner un marché de gros principalement de produits agricoles situé dans la ville de Toronto ou dans la municipalité régionale de York et connu sous le nom de Marché des produits alimentaires de l'Ontario en français et sous le nom de Ontario Food Terminal en anglais, promouvoir les aliments locaux au sens prévu de la *Loi de 2013 sur les aliments locaux* ainsi que d'acquérir et de faire fonctionner les installations nécessaires au transport et à la manutention des produits agricoles, et d'exécuter toutes les autres mesures nécessaires ou opportunes pour son exploitation et ses entreprises.

Le personnel et le conseil d'administration de la CMPAO cumulent une grande expertise dans la commercialisation et la distribution des fruits, légumes et produits agricoles dans la province de l'Ontario et au Canada. La commission a enregistré un bénéfice net de 1 404 039 \$ pendant l'exercice financier 2022-2023, comparativement à un bénéfice net de 823 357 \$ pour l'exercice financier 2021-2022.

Remplir son mandat d'exploiter un marché de gros

Le Marché des produits alimentaires de l'Ontario (le Marché) est un marché de gros autofinancé et concurrentiel qui permet à plus de 4 000 acheteurs de se procurer des denrées alimentaires de grande qualité dans 20 entrepôts et auprès de plus de 300 agriculteurs locataires de l'Ontario. Le Marché fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an. Le volume de produits distribués chaque année via le Marché est d'environ de 900 millions de kg (2 milliards de lb) répartis en environ 400 variétés différentes de produits. Le Marché constitue la principale source de produits agricoles pour le commerce d'épicerie indépendant en Ontario et contribue de manière non négligeable au succès de l'industrie agricole et agroalimentaire de l'Ontario, laquelle est un moteur économique majeur de la province. En 2022, par exemple, l'industrie agricole et agroalimentaire de l'Ontario a généré un produit intérieur brut de 48,7 milliards de dollars.¹

Le Marché est un nœud crucial du système de distribution alimentaire de l'Ontario et est stratégiquement situé dans la ville de Toronto afin de remplir son mandat. Il est important de noter que le Marché est situé à proximité de sa base d'acheteurs, ce qui réduit le temps de trajet des milliers d'acheteurs qui utilisent le Marché chaque semaine. En plus d'être la principale source de produits agricoles pour le commerce d'épicerie indépendant, le Marché sert d'incubateur pour les entreprises en démarrage dans la vente au détail de produits frais, permet de présenter les produits agricoles aux acheteurs et offre un débouché aux producteurs ontariens pour commercialiser leurs

¹ Gouvernement du Canada – Produit intérieur brut pour le secteur agroalimentaire, 21 septembre 2023.

produits directement aux acheteurs. Le Marché contribue également à garantir que les aliments cultivés localement parviennent aux consommateurs ontariens et que leurs prix soient compétitifs.

Plusieurs caractéristiques distinguent le Marché des produits alimentaires de l'Ontario des autres marchés de gros d'Amérique du Nord. Parmi les principaux marchés de gros, le Marché des produits alimentaires de l'Ontario est le seul à disposer d'un marché de gros pour les producteurs agricoles. Le marché fermier permet à plus de 300 entreprises agricoles de mener des opérations saisonnières au Marché et de commercialiser leurs produits directement aux acheteurs, offrant ainsi aux agriculteurs un accès accru au marché, ce qui améliore leurs marges et permet à un plus grand nombre d'Ontariens de profiter des aliments produits par les agriculteurs de l'Ontario. Au cours des dernières années, le Marché des produits alimentaires de l'Ontario a également investi dans d'importants développements d'infrastructures, tels qu'un espace d'entreposage frigorifique central à la disposition des locataires, un système de quai fermé pour faciliter les opérations tout au long de l'année et réduire les risques liés à la salubrité des aliments, ainsi que des installations de traitement des déchets sur place permettant de réduire le gaspillage alimentaire.

Principes de fonctionnement

Vision

Aspirer à être un chef de file mondial reconnu en facilitant la distribution en gros de produits agricoles, permettant aux consommateurs de l'Ontario de profiter de prix concurrentiels et d'un approvisionnement sûr et de haute qualité toute l'année durant, tout en fournissant aux producteurs ontariens un marché efficace et efficient.

Mission

Faciliter le commerce de gros des denrées périssables et des produits agricoles d'une manière efficace, sécuritaire, compétitive et adaptée aux besoins du marché.

Valeurs essentielles

La CMPAO s'engage à fournir un service exceptionnel aux producteurs, aux négociants, aux grossistes et aux acheteurs afin que leurs entreprises puissent prospérer et se développer.

- Valoriser les personnes que nous servons et employons, en les traitant toutes avec équité et respect.
- Mener nos activités de manière ouverte, transparente et responsable.
- Détenir des réserves suffisantes pour assurer la stabilité et la confiance.
- Fournir des services efficaces et rentables.
- Rester indépendant de tout intérêt commercial ou politique et donc agir donc uniquement dans l'intérêt public.

- Permettre à nos clients, et donc aux consommateurs, d'accéder à davantage de produits agricoles à des coûts inférieurs à ceux qui seraient disponibles si le Marché des produits alimentaires de l'Ontario n'existait pas.
- S'efforcer d'anticiper les tendances et les besoins futurs pour lesquels nous planifions par le biais de consultations.
- Prendre des mesures proactives pour permettre l'augmentation des volumes négociés.
- Être de bons voisins au sein de notre communauté.

Mandat

La Commission du terminal alimentaire de l'Ontario (la « Commission ») a été créée en 1954 par le gouvernement provincial et est maintenue en vertu de la *Loi sur le terminal alimentaire de l'Ontario, L.R.O. 1990, ch. O. 15* (la « Loi »). Le paragraphe 4(1) de la Loi énonce les objectifs de la Commission. Il s'agit de :

- a) D'acquérir, de construire, d'équiper et d'exploiter un marché de gros principalement pour des produits agricoles dans la ville de Toronto ou la municipalité régionale de York connue en anglais sous le nom de Ontario Food Terminal et en français sous le nom de Marche des produits alimentaires de l'Ontario et d'acquérir et d'exploiter les installations de transport et de manutention des produits agricoles qui peuvent être nécessaires aux fins du terminal ;
- a.1) promouvoir les aliments locaux au sens de la *Loi de 2013 sur les aliments locaux* ;
- b) D'accomplir tout autre acte qui peut être nécessaire ou opportun pour l'exécution de ses opérations et de ses entreprises.

Les objectifs stratégiques de la Commission sont les suivants :

- a) Essayer de s'assurer que le marché fonctionne efficacement afin de fournir des produits agricoles de haute qualité au consommateur de l'Ontario à des prix concurrentiels.
- b) Fournir un marché central aux producteurs et aux grossistes-produits agricoles de l'Ontario pour qu'ils vendent leurs produits agricoles directement au commerce de gros et de détail.
- c) Favoriser, grâce à des heures d'achat contrôlées et à des politiques d'expédition réglementées, un marché concurrentiel où les acheteurs et les vendeurs peuvent librement négocier les prix et les conditions de vente.
- d) Maintenir une bonne relation de travail avec les locataires, les producteurs et les acheteurs en gros.
- e) Veiller à ce que le marché soit bien entretenu afin que les détaillants et les institutions de l'Ontario continuent d'utiliser le marché comme principale source d'approvisionnement pour les produits agricoles.
- f) S'assurer que les flux de trésorerie provenant de l'exploitation sont suffisants pour couvrir les dépenses, y compris toutes les dépenses d'immobilisations et d'entretien.

Le mandat de la CMPAO conserve sa pertinence en ce qui a trait aux buts et aux priorités du gouvernement, puisqu'elle est essentielle au succès du secteur agroalimentaire, qu'elle soutient et promeut les produits agricoles cultivés et/ou produits en Ontario et qu'elle s'efforcera d'améliorer l'installation dans son emplacement actuel. La CMPAO demeure l'organisme convenant le mieux pour exécuter toutes les facettes de son mandat, en raison du fait que l'agence détient l'expérience nécessaire pour exécuter toutes ses activités mandatées. Le modèle d'agence d'entreprise opérationnelle gouvernée par une CMPAO offre un cadre convenable en ce qui a trait à la responsabilité publique et fournit l'encadrement nécessaire pour faire en sorte que l'exploitation du marché demeure axée sur l'intérêt public.

Le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario a fait parvenir une lettre d'orientation au président de la CMPAO où il expose les attentes du gouvernement de l'Ontario et du ministre à l'égard de la commission. Les résultats sont rapportés ci-dessous.

Priorités du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses

Nous continuons à identifier les opportunités de gains d'efficacité et d'économies grâce à des pratiques innovantes. Par exemple, un domaine dans lequel nous avons identifié des économies potentielles à réaliser consiste à installer un éclairage plus économe en énergie. Au cours de la dernière année, nous avons poursuivi nos efforts pour remplacer les anciens luminaires par des lampes à LED et nous avons également ajouté des capteurs de mouvement pour réduire la consommation d'énergie. Au cours des 10 dernières années, nous avons réduit notre consommation d'énergie de 2 millions de kilowattheures.

Nous sommes une agence autofinancée et nous avons géré avec succès nos coûts de fonctionnement dans le cadre du budget approuvé par le conseil d'administration pour 2022-2023. En plus de respecter les coûts d'exploitation du Marché, nous avons réussi à rembourser 1,25 million de dollars supplémentaires en 2022-2023, en plus de nos remboursements de prêt requis de 1,143 million de dollars.

Transparence et responsabilisation

Nous respectons les directives et politiques gouvernementales tout en garantissant la transparence et la responsabilisation dans les rapports que nous produisons. Nous respectons également les exigences de la Directive sur les agences et les nominations, comme en témoigne, par exemple, la présentation chaque année d'un rapport annuel et d'un plan d'activités triennal. Les états financiers du Conseil sont vérifiés chaque année par le Bureau du vérificateur général. Nous maintenons une matrice de gouvernance pour identifier les compétences, les connaissances et l'expérience appropriées nécessaires pour soutenir efficacement les rôles du Conseil en matière de gouvernance et de responsabilisation de l'agence.

En tant qu'agence qui travaille en étroite collaboration chaque jour avec nos locataires et nos parties prenantes, nous sommes soumis à un niveau supplémentaire de responsabilisation et de transparence. Nous faisons affaire avec plus de 4 000 acheteurs et vendeurs au Marché et répondons régulièrement aux questions sur les coûts opérationnels du Marché, car les loyers des locataires sont directement liés à l'efficacité de notre fonctionnement. Notre gestion du Marché fait l'objet d'une surveillance constante afin qu'il soit géré de manière efficace, tant en termes d'opérations que de coûts.

Gestion des risques

Nous avons développé et mis en œuvre des processus efficaces pour l'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques. L'un des principaux risques auxquels nous avons réagi efficacement en 2022-2023 (et avant cela) aura été celui de la COVID-19.

Gestion des la main-d'œuvre

Le Marché compte 45 collaborateurs, dont un directeur général et 2 directeurs opérationnels qui s'occupent des opérations du Marché. Les directeurs gèrent 5 divisions de services : l'administration, l'entreposage frigorifique, la police, l'entretien et l'assainissement. Cette structure s'est avérée celle qui nous permet de réagir le mieux à nos intervenants, de façon très efficace. Le service de police est le premier point de contact 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 en cas de problème. Les appels qui y sont logés sont ensuite redirigés vers le service approprié afin que les ressources puissent être rapidement déployées vers les secteurs prioritaires.

L'équipe de direction et le personnel du Marché doivent avoir de l'expérience et une expertise dans l'exploitation d'un entrepôt et d'installations de vente en gros. Le directeur général s'assure que le personnel possède les compétences nécessaires pour gérer les opérations du Marché, telles que le maintien de l'ordre, la billetterie et l'entretien. Le directeur général est chargé de s'assurer qu'il y a suffisamment de personnel possédant les compétences nécessaires pour gérer les besoins opérationnels quotidiens du Marché. Cela implique, par exemple, d'anticiper les périodes d'affluence dans les différents services (ex., chambre froide) et d'affecter le nombre de personnes nécessaire à la gestion du flux de travail.

Diversité et inclusion

Le conseil d'administration met en œuvre un protocole de gouvernance en matière de diversité et d'inclusion qui souligne l'importance d'avoir un lieu de travail inclusif. Nous encourageons un lieu de travail diversifié et inclusif, tant en termes de personnes travaillant dans les installations du Marché que pour les employés du Marché. À l'heure actuelle, notre main-d'œuvre est constituée d'employés appartenant à plus d'une douzaine de nationalités et des personnes provenant de plusieurs dizaines d'autres nationalités travaillent dans nos installations et/ou les utilisent quotidiennement. Un lieu de travail diversifié fait partie de l'ADN du Marché.

Collecte de données

Nous collectons des données dans plusieurs domaines qui nous permettent d'exploiter le Marché de manière efficace et de facturer un loyer approprié aux locataires. Par exemple, nous surveillons l'activité quotidienne du marché fermier et de l'entrepôt frigorifique pour facturer les loyers et les frais en conséquence. Nous surveillons également de près nos dépenses (p. ex., consommation d'eau, de gaz naturel, d'hydroélectricité), ce qui nous aide à prévoir et à identifier les domaines d'économies potentielles.

Livraison numérique et service client

En tant que marché de gros, nous ne sommes pas orientés vers le commerce électronique. En effet, nous exploitons le Marché en tant que propriétaires qui gèrent les installations physiques d'un marché de gros et qui gèrent également les revenus et les dépenses afin de maintenir les loyers aussi bas que possible pour les locataires. Nous ne sommes pas impliqués dans les ventes ou les transactions réelles. Le Marché est également plus propice aux transactions en personne, car les acheteurs sont là pour évaluer, par exemple, la qualité des produits et pour établir et entretenir des relations d'affaires.

Le service client reste très important pour notre modèle d'affaires et nous essayons d'accommoder les acheteurs et les vendeurs au meilleur de nos capacités. Par exemple, si un acheteur ne peut pas être présent pendant les heures d'ouverture, nous sommes en mesure de faire des aménagements, car nous pouvons enregistrer les acheteurs par courriel.

Élaboration d'un plan de gestion d'actifs et d'amélioration et de croissance du capital à long terme

Nous continuons d'examiner nos opérations pour déterminer les domaines dans lesquels des améliorations aux immobilisations sont nécessaires. Par exemple, nous envisageons de construire un bâtiment pour le marché fermier. Au cours de 2022-2023, nous avons tenu des consultations avec les acteurs du marché agricole pour déterminer comment et s'il fallait procéder. En termes d'opportunités d'expansion, nous sommes enclavés, ce qui limite nos opportunités d'expansion au-delà de la surface que nous occupons actuellement. Cependant, au fil des années, plusieurs locataires et acheteurs ont construit des entrepôts et des installations de traitement à proximité du Marché pour soutenir ses activités.

Au cours des 5 dernières années, nous avons réalisé plusieurs investissements dans notre infrastructure pour garantir que le Marché continue de répondre et de dépasser les besoins des parties prenantes. Par exemple, nous avons 1) construit un deuxième bâtiment d'expédition et de réception frigorifique pour répondre aux demandes croissantes des locataires, 2) construit un quai de chargement fermé qui permet aux acheteurs de charger leurs achats à l'intérieur, qui accueille les semi-remorques et qui permet de maintenir des chaînes du froid qui réduisent les risques liés à la sécurité alimentaire, 3) fait bâtir une installation de traitement des déchets, 4) construit une deuxième route d'entrée pour accueillir les semi-remorques arrivant au Marché, 5) utilisé l'extrémité de la propriété pour accueillir un plus grand trafic de véhicules et créer du stationnement supplémentaire, 6) agrandi les aires de transport et la zone de réception, et 7) créé une salle de contrôle de la qualité pour que les locataires puissent évaluer la qualité des produits reçus.

Collaboration et communication accrues entre le Conseil, le gouvernement et l'industrie

Nous organisons régulièrement des réunions avec les parties prenantes afin de répondre à leurs besoins, tels que les exigences opérationnelles et les améliorations physiques susceptibles d'être apportées, et nous avons mis en place des comités consultatifs pour les entrepôts et le marché fermier.

Au cours de la dernière année, nous avons également accueilli des membres du Cabinet du premier ministre, le ministre Thompson, le bureau du sous-ministre ainsi que divers députés en tournée. Nous avons également travaillé en étroite collaboration avec le ministère de la Santé pendant la crise de la COVID-19 pour organiser une clinique de vaccination grâce à laquelle nous avons pu faire vacciner 10 800 personnes.

Examiner activement et déterminer les moyens de réduire l'empreinte carbone du Marché des produits alimentaires de l'Ontario

Nous continuons à identifier les possibilités de réduire notre empreinte carbone. Par exemple, un domaine dans lequel nous avons identifié des économies potentielles à réaliser consiste à installer un éclairage plus efficace. Au cours de la dernière année, nous avons poursuivi nos efforts pour remplacer les anciens luminaires par des lampes à LED et nous avons également ajouté des capteurs de mouvement pour réduire la consommation d'énergie. Au cours des 10 dernières années, nous avons réduit notre consommation d'énergie de 2 millions de kilowattheures. Notre service de police est également passé de l'utilisation de véhicules motorisés à des voiturettes de golf, ce qui a réduit la quantité d'essence utilisée.

Message du président

J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel de la Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023. Ce rapport met l'accent sur les réalisations de la commission pour l'année. Le Marché des produits alimentaires de l'Ontario continue d'offrir un marché concurrentiel aux acheteurs et aux vendeurs de l'Ontario, permettant aux Ontariens de profiter d'un approvisionnement alimentaire fiable, sûr et constant.

La commission s'assure que le Marché fonctionne efficacement afin d'offrir la meilleure valeur possible aux producteurs, aux distributeurs, aux détaillants de produits alimentaires et aux établissements de l'Ontario alors qu'ils continuent d'utiliser le Marché comme source majeure d'approvisionnement en fruits, légumes et produits agricoles frais.

En tant qu'épicier indépendant de troisième génération, je comprends l'importance et la valeur du Marché des produits alimentaires de l'Ontario. Pouvoir disposer d'installations où les acheteurs peuvent se rendre quotidiennement pour sélectionner les produits et négocier les prix crée une atmosphère de concurrence qui est bénéfique pour tout l'Ontario. Il permet aux agriculteurs d'accéder à des marchés plus vastes et offre également la possibilité aux restaurants et aux autres petits magasins de s'approvisionner en produits uniques et de la meilleure qualité.

J'aimerais remercier la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales pour son soutien au Marché des produits alimentaires de l'Ontario en maintenant sa contribution vitale à l'importante industrie agricole de l'Ontario, à l'économie et à la population de l'Ontario.

Je tiens à remercier mes collègues administrateurs du conseil d'administration, les locataires et les employés du Marché, les milliers d'acheteurs fidèles qui ont aidé la commission à réaliser un autre exercice financier réussi.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christy McMullen', with a stylized, flowing script.

Christy McMullen

Président, Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

Gouvernance

La CMPAO est régie par des lois et des directives qui guident les organismes ontariens dans la prestation de services au public. La *Loi sur le Marché des produits alimentaires de l'Ontario* décrit nos objectifs, nos obligations, nos pouvoirs et notre structure. En tant qu'agence du gouvernement provincial, nous fournissons des services visant à maintenir un marché de gros compétitif, efficace, sûr et fiable pour nos parties prenantes, qui comprennent les agriculteurs de l'Ontario. Nous sommes responsables devant le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario de fournir des services tout en maintenant des normes élevées en matière d'exploitation et de service à la clientèle.

Structure organisationnelle

Les membres de la commission relèvent du ministre, par l'intermédiaire du président, pour l'établissement des objectifs et de l'orientation de la commission. La commission peut être composée d'un minimum de 5 membres et d'un maximum de 13 membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Les membres de la commission sont reconnus comme des chefs de file détenant de nombreuses années d'expérience dans le domaine des denrées alimentaires. Actuellement, la commission comporte 6 membres nommés. Tous les postes sont publiés sur le site Web du Secrétariat des nominations publiques de l'Ontario.

La commission doit se conformer aux directives du gouvernement provincial qui la guident dans la prestation de ses services. La Directive concernant les organismes et les nominations (DON) est une directive du conseil de gestion du gouvernement et définit les exigences pour la commission en tant qu'agence provinciale dirigée par un conseil.

La commission est chargée de nommer, avec l'approbation du ministre, l'administrateur général du marché. L'administrateur général, à son tour, nomme deux administrateurs fonctionnels pour s'occuper des opérations du marché. Les administrateurs encadrent 5 services. Ils sont : (1) l'administration, (2) l'entreposage frigorifique, (3) la police, (4) l'entretien et (5) l'assainissement. Cette structure s'est avérée fournir un service réactif à nos parties prenantes de manière très efficace.

Ressources du personnel

La commission emploie un total de 45 employés non syndiqués, y compris 2 étudiants. Les ressources du personnel sont utilisées dans le cadre de toutes les activités essentielles et leur temps est réparti sur 9 centres de coût. Les coûts liés au personnel sont étroitement encadrés par le budget annuel d'exploitation et des économies maximales sont réalisées grâce à la structure hiérarchique actuelle.

Protocole d'entente

Un protocole d'entente (PE) est en place entre le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales et le président du Conseil et définit les relations de responsabilisation entre le ministre, le président, le Conseil, le sous-ministre et le directeur général. Le protocole d'entente clarifie les attentes et les exigences en matière de rapports et décrit les rôles et responsabilités du ministre, du président du Conseil, du Conseil et du sous-ministre.

Membres de la commission

Membres de la Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario durant l'exercice financier 2022-2023 :

Christy McMullen – présidente

Terme : Du 31 août 2020 au 13 octobre 2024

Christy McMullen est la vice-présidente de Summerhill Market. Son engagement communautaire compte entre autres le poste qu'elle a occupé à titre de présidente de la Fédération canadienne des épiciers indépendants.

Len Turkevics – administrateur

Terme : Du 31 janvier 2019 au 30 janvier 2025

Len Turkevics est actuellement directeur chez Turkevics & Associates. Parmi ses anciens emplois, il a occupé un poste de conseiller principal en politiques au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation des Affaires rurales et de chercheur pour le caucus du Parti conservateur à l'Assemblée législative. Monsieur Turkevics est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Toronto.

Larry Kieswetter – administrateur

Terme : Du 30 novembre 2016 au 27 novembre 2025

Larry Kieswetter a pris sa retraite de Burnac Produce où il occupait le poste de directeur principal. Sa longue carrière dans le secteur des fruits et légumes comprend également 48 années au sein des sociétés Zehrs et Loblaw, où il a travaillé à toutes les phases de l'exploitation des fruits et légumes, y compris la vente au détail, l'entreposage, la distribution et l'approvisionnement. Au cours de sa carrière, il a également siégé aux conseils d'administration de l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL) et de la Corporation de règlement des différends dans les fruits et légumes (DRC). Au fil des années, il a également été conférencier invité lors de diverses conférences sur les produits alimentaires. En dehors du travail, Larry a été activement impliqué dans son église et dans diverses organisations caritatives.

John Den Boer – administrateur

Terme : Du 31 août 2020 au 20 août 2023

John Den Boer est président de Den Boer Family Farm Inc, président de la Toronto Farmers Association et ancien directeur de magasin pour Albert-Heijn.

Steve Bamford – administrateur

Terme : Du 4 octobre 2020 au 3 octobre 2023

Steve Bamford est directeur général de Fresh Advancements et président de Bay Growers et ancien président de Freshline Foods Inc.

Fred Koornneef – administrateur

Terme : Du 7 avril 2022 au 6 avril 2025

Fred Koornneef est président de Koornneef Produce Ltd. et président de la Toronto Wholesale Produce Association.

Ian MacKenzie – administrateur

Terme : Du 8 mars 2017 au 7 mars 2023

Ian MacKenzie a obtenu son B.Sc. (Agr.) à l'Université de Guelph avec spécialisation en sciences horticoles, et peu de temps après, il a commencé sa carrière à Agriculture Canada. Tout au long de sa carrière, M. MacKenzie a travaillé avec des groupes tels que l'Ontario Produce Marketing Association et la Fresh Produce Alliance (Toronto).

Depuis le 8 mars 2023, M. MacKenzie ne siège plus au conseil.

Services

Le Marché est encore aujourd'hui la principale source de fruits, de légumes et de produits agricoles frais du secteur de l'épicerie indépendante en Ontario. Il s'agit d'un marché de gros concurrentiel permettant à plus de 4 000 acheteurs de se procurer des denrées alimentaires de grande qualité dans 20 entrepôts et auprès de plus de 300 agriculteurs locataires de l'Ontario. On y vend environ 400 variétés de denrées alimentaires différentes.

Entreposage frigorifique

La CMPAO fournit une installation centrale d'entreposage frigorifique de 10 034 mètres carrés (108 000 pieds carrés) aux locataires d'entrepôt et aux locataires producteurs. L'entrepôt frigorifique comporte 18 chambres à températures variables pour s'adapter à la grande variété de produits disponibles et garantir la meilleure qualité de produits aux acheteurs. Le Marché fournit également des installations pour stocker de la nourriture destinée à être donnée.

Marché fermier

Le marché fermier offre 47 009 mètres carrés (506 000 pieds carrés) d'espace et 400 kiosques. Il est en plein air et est ouvert toute l'année. Le marché fermier est un marché de gros qui permet aux producteurs ontariens de commercialiser leurs fruits, légumes et produits horticoles directement auprès de plus de 4 000 acheteurs. Le marché fermier donne un avantage aux acheteurs ontariens en

leur donnant accès aux acheteurs qui viennent au marché. Sans le marché fermier, les agriculteurs devraient vendre leurs produits par l'intermédiaire d'un distributeur ou d'un autre vendeur au Marché.

Entrepôt

L'entrepôt s'étend sur 21 460 mètres carrés (231 000 pieds carrés) et est dédié à l'achat et à la vente de produits frais. Le bâtiment de l'entrepôt est occupé par 20 locataires. Il est relié par des quais de chargement, lesquels sont eux-mêmes reliés au bâtiment central de stockage frigorifique. Cet entrepôt permet aux locataires d'accéder sur place à un entrepôt qui devrait autrement être situé hors site. Son espace d'entreposage donne aux locataires la possibilité d'agrandir et de réduire leur inventaire tout au long de la saison. Pour ses utilisateurs, il se présente comme un coût variable auquel les locataires ont accès lorsqu'ils en ont besoin, ce qui réduit leurs coûts globaux d'exploitation. Contrairement à d'autres marchés, l'entrepôt permet également aux locataires de disposer d'un espace de vente plus petit sur la surface de vente globale. Cela permet aux acheteurs de facilement parcourir l'ensemble du marché, d'examiner les produits de plusieurs vendeurs, d'effectuer des achats, puis de charger plus tard leurs achats stockés dans l'entrepôt. L'entrepôt est également connecté à un système de quai fermé qui permet aux vendeurs/acheteurs de déplacer leurs produits toute l'année (p. ex., en hiver) et de maintenir une chaîne du froid ininterrompue, ce qui réduit les risques pour la sécurité alimentaire.

Espace de bureau

Le Marché comporte plus de 2 223 mètres carrés (24 000 pieds carrés) d'espace de bureaux, principalement situé au deuxième étage de l'entrepôt. Ces espaces de bureaux, qui sont adaptés aux besoins des locataires du Marché, sont loués à 100 % et sont utilisés par les locataires pour effectuer leur comptabilité, des réunions avec les clients, gérer l'entreposage et effectuer d'autres tâches administratives.

Installation pour le traitement des déchets

Il existe une installation de traitement des déchets sur place qui permet au Marché de séparer les produits organiques, le bois, les plastiques et le carton des flux de déchets habituels. Les produits organiques sont expédiés vers une ferme porcine pour servir d'aliment. Le carton est compressé et recyclé. Les plastiques recyclables sont détournés du flux des déchets. Les palettes endommagées sont récupérées et transformées en copeaux de bois. Au cours du dernier exercice financier, plus d'un million de livres de déchets ont été détournés des sites d'enfouissement.

Performance opérationnelle

Points saillants des activités du plan de mise en œuvre

Attribution améliorée des espaces loués :

- En juillet, nous avons commencé à utiliser des baux de marchés agricoles récemment mis à jour et modernisés qui permettent, par exemple, d'indiquer clairement que les produits vendus au Marché fermier ne peuvent pas être des produits provenant d'autre pays.
- Nous poursuivons la mise en œuvre de notre système de points et nous travaillons en continu avec les locataires pour réévaluer leurs besoins en matière de grandeur de kiosque.

Politiques améliorées en matière de sécurité des travailleurs :

- Nous travaillons à la mise en œuvre d'un nouveau plan de circulation à l'intérieur du Marché en collaboration avec le ministère du Travail.

Politiques en matière de salubrité des aliments

- Les locataires de l'entrepôt et la commission ont obtenu et complété la certification de salubrité des aliments HACCP et se conforment à la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*. Un audit de la salubrité alimentaire de l'installation est réalisé chaque année et une évaluation positive est nécessaire pour conserver notre certification.

Maintien d'une installation d'entreposage frigorifique rentable

- Les entrepôts frigorifiques constituent l'un de nos principaux domaines d'activité. Il génère un surplus qui est utilisé pour améliorer et moderniser l'ensemble des installations.

Communications accrues

- La commission est dotée d'un comité consultatif des locataires du Marché fermier et d'un comité consultatif des locataires des entrepôts. Un des membres du Conseil préside chaque réunion. Les comités consultatifs donnent à la CMPAO l'occasion d'être à l'écoute des problèmes vécus par les locataires et de les faire remonter jusqu'au conseil d'administration et à la direction.
- Nous continuons de travailler avec des associations clés de l'industrie telles que l'Ontario Produce Marketing Association et l'Ontario Fruit and Vegetable Growers Association. La CMPAO est membre de la Canadian Produce Marketing Association et de la Ontario Produce Marketing Association.
- Nous utilisons nos comptes de médias sociaux pour faire connaître le Marché et pour soutenir l'industrie de manière plus étendue.

Davantage de technologies

- Nous avons continué de mettre à niveau nos systèmes pour adopter les technologies informatiques qui nous permettent de mieux remplir notre mandat. Par exemple, nous disposons d'un système d'accès aux données qui contrôle l'accès au Marché via des cartes d'accès. Notre système d'alarme incendie est relié au portail d'entrée, ce qui nous permet de localiser exactement l'endroit où se situe le problème. Notre réfrigération fonctionne à l'aide d'un système automatisé pouvant être contrôlé à distance. Ce système nous envoie des informations mises à jour sur la température et la pression, et nous informe de tout problème lié à ces deux paramètres. Au cours des dernières années, nous avons éliminé les rapports papier.
- Nous continuons à identifier les possibilités de réduire notre empreinte carbone. Par exemple, un domaine dans lequel nous avons identifié des économies potentielles à réaliser consiste à installer un éclairage plus efficace. Au cours de la dernière année, nous avons poursuivi nos efforts pour remplacer les anciens luminaires par des lampes à LED et nous avons également ajouté des capteurs de mouvement pour réduire la consommation d'énergie. Au cours des 10 dernières années, nous avons réduit notre consommation d'énergie de 2 millions de kilowattheures. Notre service de police est également passé de l'utilisation de véhicules motorisés à des voiturettes de golf qui fonctionnent avec des batteries.

Mesures et cibles de rendement 2022-2023

Le Marché des produits alimentaires de l'Ontario continue de fournir un excellent service à la clientèle en satisfaisant rapidement les besoins des parties prenantes et en répondant aux messages téléphoniques ou électroniques dans un délai d'un jour ouvrable. Les entrepôts et les espaces de bureaux étaient loués à 100 % et la commission n'a refusé aucun producteur ontarien souhaitant louer un kiosque pour commercialiser ses fruits, ses légumes ou ses produits agricoles dans la zone du marché fermier du Marché

Le volume de fruits et de denrées alimentaires distribués par l'entremise du Marché pendant l'exercice financier 2022-2023 a été de 928 538 tonnes (843 millions de kilogrammes ou 1,86 milliard de livres), ce qui représentait une hausse de 1,0 % par rapport à l'exercice financier 2021-2022.

La part des fruits, légumes et produits agricoles cultivés en Ontario vendus au Marché a représenté environ 35 % à 40 % du total des 928 538 tonnes (843 millions de kilogrammes) de produits distribués depuis l'installation. La commission promeut sans relâche l'ensemble de ses installations, dont la vente de fruits, de légumes et de produits agricoles cultivés en Ontario dans la zone du marché fermier, à l'occasion de visites, sur son site Web et dans les médias sociaux au cours de l'année.

Analyse de risque

Dans notre plan d'activités 2023-2026, nous avons identifié plusieurs risques faibles à moyens qui pourraient avoir un impact sur les opérations et les revenus du Marché. Bien que la sécurité et la santé au travail continuent d'être un domaine dans lequel nous sommes proactifs et que nous surveillons étroitement, les risques liés à la COVID-19 ont été considérablement réduits et les préoccupations concernant l'interruption des services ont diminué. À mesure que le risque de COVID-19 diminue, nous avons constaté une augmentation de la demande de services depuis le dernier exercice financier. Un autre domaine de risque potentiel identifié était le manque de quorum au sein du Conseil. L'arrivée d'un nouveau membre au Conseil d'administration a réduit ce risque. Nous continuons de réduire le risque que les membres du Conseil se trouvent dans des situations de conflit d'intérêts, par exemple en offrant aux nouveaux membres du Conseil une formation sur les conflits d'intérêts.

Analyse de la performance financière

Nous avons fonctionné dans les limites du budget approuvé par notre conseil d'administration au cours de 2022-23. Par rapport aux revenus et charges projetés dans notre budget 2022-23, nos revenus ont été de 14 830 200 \$ (282 701 \$ de plus que prévu) et nos dépenses ont été de 13 426 161 \$ (394 192 \$ de moins que prévu).

Au cours de cette période, nous avons également eu des revenus plus élevés que l'exercice précédent. Le Conseil a réalisé un bénéfice net de 1 404 039 \$ au cours de l'exercice 2022/23, comparativement à un bénéfice net de 823 357 \$ pour l'exercice 2021/22. Il s'agit d'une amélioration importante par rapport à l'année précédente, qui est le résultat d'une activité accrue à l'aérogare. Il y a également eu une augmentation de 6 % des revenus totaux au cours du dernier exercice. Les revenus de loyer ont augmenté de 5,2 %, les revenus d'entreposage frigorifique ont augmenté de 11 %, les frais de péage ont augmenté de 1 % et les péages d'accès des acheteurs ont augmenté de 3 % à mesure que la demande de l'industrie de la restauration augmentait. Au cours de l'exercice 2022-23, il y a eu une légère augmentation de 1,9 % des dépenses par rapport à l'exercice précédent. La plus forte augmentation des dépenses est attribuable à la hausse des paiements d'intérêts découlant de la hausse des taux d'intérêt préférentiels.

Les baisses des dépenses liées à l'électricité (-6 %), aux taxes foncières (-9 %), aux frais juridiques (-57 %) et à la COVID-19 (-96 %) ont contribué à compenser les hausses des frais d'intérêts (+79 %), des réparations et de l'entretien (+23 %), du carburant (+46 %) et des dépenses diverses (+15 %) au cours de l'année. Au cours de l'année, le Conseil a géré soigneusement ses dépenses, dans la mesure du possible, et a continué d'investir dans l'efficacité énergétique dans l'ensemble de l'installation, ce qui a entraîné une réduction de la consommation d'électricité de 835 000 KWh au cours des 5 dernières années.

Les dépenses en immobilisations pour l'exercice ont totalisé 845 438 \$. Les principales dépenses en immobilisations de l'exercice ont été liées aux coûts de remise à neuf liés à la terrasse de

stationnement. Nous avons également accordé la priorité au remboursement d'un montant supplémentaire de 1,25 million de dollars par rapport à 2022-23 en plus de nos paiements de prêt requis de 1 143 millions de dollars. Le paiement des prêts à demande et des dépenses en immobilisations a entraîné la réduction de notre position de trésorerie nette à 983 k\$. De plus, le Conseil a été tenu d'adopter une nouvelle norme comptable à compter du 1er avril 2022 afin de comptabiliser un passif pour une obligation de mise hors service d'actifs. Il s'agit d'une obligation légale d'enregistrer les coûts de mise hors service par rapport à une immobilisation corporelle. Le Comité a calculé sa meilleure estimation du coût de ces dépenses, de revoir chaque année ce passif et d'apporter les ajustements nécessaires.

États financiers audites

Les états financiers ci-joints ont été préparés par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information contenue dans les états financiers.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Le rapport du vérificateur indépendant

État de la situation financière

État des revenus et dépenses

État des variations de l'actif net

État des flux de trésorerie

Notes complémentaires aux états financiers

**Commission du marché des
produits alimentaires de l'Ontario**
États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

Table des matières

Responsabilité de la direction pour les états financiers	2
Rapport du vérificateur indépendant	3 - 4
États financiers	
État de la situation financière	5
État des Revenus et dépenses	6
État de l'évolution de l'actif net	7
État des flux de trésorerie	8
Notes afférentes aux états financiers	9 à 17



**Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario
165, the Queensway
Toronto (Ontario)
M8Y 1H8**

**Téléphone : 416 259-5479 Télécopieur : 416 259-4303
Courriel : info@oftb.com Site Web : www.oftb.com**

Le 6 septembre 2023

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ci-joints, pour la Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario, ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et la direction en est responsable. La préparation d'états financiers sous-entend nécessairement l'utilisation d'estimations comptables faites par la direction, ce qui est particulièrement vrai lorsque des transactions ayant une incidence sur la période comptable actuelle ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant des exercices futurs. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable, en se fondant sur les renseignements disponibles au 6 septembre 2023.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation des pouvoirs et une division des responsabilités pertinentes.

La commission est responsable de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. La commission examine et approuve les états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur générale de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur générale consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public. Le rapport du vérificateur indépendante, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen de la vérificatrice générale et son opinion.

Bruce Nicholas
Administrateur général, secrétaire-trésorier

Gianfranco Leo
Directeur de l'administration



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario
et au ministre des Finances

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario (CMPAO), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des revenus et dépenses, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CMPAO au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de la CMPAO conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la CMPAO à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la CMPAO a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la CMPAO.

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et   value les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, con  ois et mets en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unis des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder mon opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- j'acquiers une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de la CMPAO;
- j'appr  cie le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;
- je tire une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de la CMPAO    poursuivre son exploitation. Si je conclus    l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Mes conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de mon rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la CMPAO    cesser son exploitation;
- j'  value la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cie si les   tats financiers repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'  tendue et le calendrier pr  vus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute d  ficience importante du contr  le interne que j'aurais relev  e au cours de mon audit.

Le v  rificateur g  n  ral adjoint par int  rim,



Jeremy Blair, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)

Le 6 septembre 2023

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario
État de la situation financière

31 mars	2023	2022
Actif		
Courant		
Liquidités	3 122 127 \$	2 138 967 \$
Comptes clients	787 767	856 799
Charges payées d'avance	75 644	74 109
	<u>3 985 538</u>	<u>3 069 875</u>
Immobilisations (note 3)	<u>41 518 841</u>	<u>42 863 056</u>
	45 504 379 \$	45 932 931 \$
Passif et actifs nets		
Courant		
Emprunts à vue (note 4)	11 532 040 \$	13 901 030 \$
Créditeurs et charges à payer	1 139 362	934 672
Revenus constatés d'avance	816 153	928 680
	<u>13 487 555</u>	<u>15 764 382</u>
Apports en capital reportés (note 5)	<u>385 472</u>	<u>397 550</u>
Obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation (note 6)	<u>456 314</u>	<u>-</u>
	<u>14 329 341</u>	<u>16 161 932</u>
Actifs nets		
Investis dans des immobilisations	29 631 881	28 564 476
Non affectés	1 543 157	1 206 523
	<u>31 175 038</u>	<u>29 770 999</u>
	45 504 379 \$	45 932 931 \$

Engagements (note 8)

Passifs éventuels (note 11)

Au nom du conseil d'administration :



Président



Secrétaire-trésorier

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

État des revenus et dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2023	2022
Revenus		
Loyers	10 117 750 \$	9 614 635 \$
Entreposage frigorifique	3 074 882	2 764 688
Droits de péage	720 513	712 793
Autres revenus (note 13)	468 534	326 420
Droits de passage des acheteurs	443 324	430 287
Fonds liés à la COVID-19 (note 12)	5 197	154 000
	14 830 200	14 002 823
Dépenses		
Salaires et charges sociales (note 7)	3 977 839	3 925 180
Amortissement	2 159 101	2 166 842
Enlèvement des déchets	1 953 807	1 945 027
Électricité	1 832 635	1 943 246
Taxes foncières et taxes d'affaires	710 660	780 010
Intérêt	707 524	394 550
Réparations et entretien	610 552	495 128
Assurances	415 288	395 497
Carburant	279 449	191 930
Fournitures et charges de fonctionnement	197 804	136 093
Services contractuels divers	172 446	173 886
Dépense de bureau	113 139	111 512
Dépense de loyer – terrains de l'Hydro	74 198	74 198
Eau	67 991	66 396
Divers	54 079	47 219
Services juridiques	53 740	123 827
Honoraires et frais des membres du conseil	38 485	33 353
Frais liés à la COVID-19 (note 12)	7 424	175 572
	13 426 161	13 179 466
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	1 404 039 \$	823 357 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	Investis dans des immobilisations	Non affectés	Total en 2023
Actifs nets à l'ouverture de l'exercice	28 564 476 \$	1 206 523 \$	29 770 999 \$
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	-	1 404 039	1 404 039
Achat d'immobilisations	845 438	(845 438)	-
Amortissement des immobilisations	(2 159 101)	2 159 101	-
Amortissement d'apports en capital reportés	12 078	(12 078)	-
Remboursement des emprunts à vue investis dans des immobilisations	2 368 990	(2 368 990)	-
Actifs nets à la clôture de l'exercice	29 631 881 \$	1 543 157 \$	31 175 038 \$

	Investis dans des immobilisations	Non affectés	Total en 2022
Actifs nets à l'ouverture de l'exercice	29 162 131 \$	(214 489) \$	28 947 642 \$
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	-	823 357	823 357
Achat d'immobilisations	413 118	(413 118)	-
Amortissement des immobilisations	(2 166 842)	2 166 842	-
Amortissement d'apports en capital reportés	12 078	(12 078)	-
Remboursement des emprunts à vue investis dans des immobilisations	1 143 991	(1 143 991)	-
Actifs nets à la clôture de l'exercice	28 564 476 \$	1 206 523 \$	29 770 999 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2023

2022

Flux de trésorerie liés aux :

Activités de fonctionnement

Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	1 404 039 \$	823 357 \$
Ajustements visant à rapprocher l'excédent des revenus sur les dépenses et les flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		
Amortissement des immobilisations	2 159 101	2 166 842
Amortissement d'apports en capital reportés liés à des immobilisations	(12 078)	(12 078)
Construction en cours radiée	30 552	-
Variations des soldes du fonds de roulement sans effet sur la trésorerie		
Comptes clients	69 032	(177 985)
Charges payées d'avance	(1 535)	(4 438)
Créditeurs et charges à payer	204 690	191 034
Revenus constatés d'avance	(112 527)	(34 989)
Obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation	456 314	-
	4 197 588	2 951 743

Activités d'immobilisation

Achat d'immobilisations	(845 438)	(413 118)
-------------------------	-----------	-----------

Activité de financement

Remboursement des emprunts à vue	(2 368 990)	(1 143 991)
----------------------------------	-------------	-------------

Changement net de la trésorerie

983 160	1 394 634
----------------	------------------

Trésorerie à l'ouverture de l'exercice

2 138 967	744 333
------------------	----------------

Trésorerie à la clôture de l'exercice

3 122 127 \$	2 138 967 \$
---------------------	---------------------

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2023

1. Nature des activités

La Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario (la « commission »), entreprise publique de la province de l'Ontario, a été constituée en société sans capital-actions en vertu de la Loi sur le Marché des produits alimentaires de l'Ontario, L.R.O. 1990, chap. O.15 et les Règlements de l'Ontario 871, 147/22, 148/22 et 65/09 connexes. Les objectifs de la commission comprennent l'acquisition, la construction, l'équipement et l'exploitation d'un marché de gros principalement pour les produits agricoles dans la ville de Toronto. De plus, la commission supervise l'acquisition et l'exploitation des installations de transport et de manutention des produits agricoles qui peuvent être nécessaires aux fins du terminal et fait la promotion des aliments locaux au sens de la *Loi sur les aliments locaux, 2013*. Pour remplir ces mandats, la commission loue des terrains et des bâtiments aux grossistes et aux producteurs. La commission est une agence provinciale sans but lucratif du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales et, à ce titre, est exonérée d'impôt sur le revenu.

2. Résumé des méthodes comptables significatives

Méthode de comptabilité

Les états financiers de la commission ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, y compris la série 4200 de normes comptables pour le secteur public.

L'actif net de la commission est présenté et comptabilisé comme suit :

- non affecté : il comprend l'actif net cumulé du revenu de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement;
- investi dans des immobilisations : il représente les placements nets dans les immobilisations de la commission décrites à la note 3. Les montants nécessaires pour l'achat d'immobilisations sont transférés des fonds non affectés vers les fonds investis dans des immobilisations.

Comptabilisation des revenus

Les revenus tirés des loyers, de l'entreposage frigorifique, des droits de péage et des droits de passage des acheteurs sont comptabilisés à titre de revenus à mesure que les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement sûr.

Les revenus constatés d'avance proviennent des paiements anticipés des loyers, de la location de kiosques, de la location d'espaces de stationnement, de la location des cartes d'accès des acheteurs et de la location de bureaux. Ils sont comptabilisés dans les revenus selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location.

Les apports en capital reportés sont grevés d'affectations externes et sont reportés et passés en résultat conformément à la méthode d'amortissement appliquée à l'immobilisation comptabilisée qui s'y rattache.

Les autres revenus sont composés de revenus d'intérêts et de location de panneaux d'affichage et sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis, leur montant est estimable et leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Dépenses

Les dépenses sont présentées déduction faite des taxes de vente pouvant être recouvrées.

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2023

2. Résumé des méthodes comptables significatives (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité estimative, comme suit :

Améliorations foncières	De 10 à 30 ans
Bâtiments	De 10 à 40 ans
Matériel	De 5 à 20 ans
Terrasse de stationnement et mur de soutènement	De 4 à 40 ans

L'amortissement des constructions en cours débute uniquement lorsque la construction est quasi terminée et que l'immobilisation entre en service.

Dépréciation d'actifs à long terme

La commission évalue régulièrement la valeur comptable, l'amortissement et la durée d'utilité de ses immobilisations. Si l'immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour la commission, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en dépenses dans l'état des revenus et dépenses.

Adoption d'une nouvelle norme comptable - Obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation

Un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est comptabilisé lorsqu'il existe une obligation légale d'engager des coûts de mise hors service concernant une immobilisation corporelle; la transaction ou l'événement passé donnant naissance à la responsabilité s'est produit; on s'attend à ce que les avantages économiques futurs soient abandonnés; et une estimation raisonnable du montant peut être faite.

Le passif est comptabilisé à un montant qui représente la meilleure estimation de la dépense requise pour mettre hors service une immobilisation corporelle à la date des états financiers. Ce passif est ensuite revu à chaque date de clôture et ajusté en fonction du passage du temps et de toute révision du calendrier, du montant requis pour régler l'obligation ou du taux d'actualisation.

Lors de l'évaluation initiale d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, un coût correspondant de mise hors service d'immobilisations est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle connexe si elle est toujours utilisée de manière productive. Ce coût est amorti sur la durée de vie utile de l'immobilisation corporelle. Si l'immobilisation corporelle connexe n'est pas comptabilisée ou n'est plus utilisée de manière productive, les coûts de mise hors service des immobilisations sont passés en charges.

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2023

2. Résumé des méthodes comptables significatives (suite)

Instruments financiers

La commission évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent la trésorerie et les comptes clients. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer et des emprunts à vue.

Lorsqu'il existe des indications d'une perte de valeur, la commission détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le montant ou le calendrier prévus des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si la commission constate un changement défavorable des flux de trésorerie attendus, elle ramène la valeur comptable de l'actif financier à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou à la valeur de réalisation attendue par la commission en réalisant toute sûreté réelle. Si les événements ou les circonstances s'améliorent à une période ultérieure, la perte de valeur comptabilisée est reprise dans la mesure de l'amélioration, sans toutefois dépasser la valeur comptable initiale. Les pertes de valeur sont comptabilisées par l'utilisation d'un compte de provision, le montant correspondant étant comptabilisé dans l'état des revenus et dépenses.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des revenus et des dépenses au cours de la période considérée. Les comptes exigeant des estimations importantes incluent la durée d'utilité des immobilisations, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et les charges à payer.

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2023

3. Immobilisations

	2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrain	275 604 \$	- \$	275 604 \$
Améliorations foncières	6 800 560	2 031 995	4 768 565
Bâtiments	55 794 147	23 600 463	32 193 684
Matériel	6 442 806	3 926 330	2 516 476
Terrasse de stationnement et mur de soutènement	7 656 259	5 973 422	1 682 837
Construction en cours	81 675	-	81 675
	77 051 051 \$	35 532 210 \$	41 518 841 \$

	2022		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrain	275 604 \$	- \$	275 604 \$
Améliorations foncières	7 242 804	2 297 419	4 945 385
Bâtiments	55 357 243	22 233 404	33 123 839
Matériel	6 538 453	3 706 009	2 832 444
Terrasse de stationnement et mur de soutènement	7 354 214	5 772 414	1 581 800
Construction en cours	103 984	-	103 984
	76 872 302 \$	34 009 246 \$	42 863 056 \$

Au cours de l'exercice, des actifs entièrement amortis au coût total de 636 137 \$ ont été radiés (815 451 \$ en 2022).

Au cours de l'année, 302 045 \$ (0 \$ en 2022) ont été transférés de la construction en cours à l'aire de stationnement et au mur de soutènement. Au cours de l'année, aucun montant (92 421 \$ en 2022) n'a été transféré de la construction en cours à l'équipement.

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2023

4. Emprunts à vue

Les emprunts à vue sont les suivants :

	2023	2022
Emprunt à vue, non renouvelable, d'un montant maximum de 1 125 000 \$ (1 125 000 \$ en 2022), portant intérêt au taux préférentiel majoré de ¼ %, remboursements mensuels d'un capital de 5 000 \$ plus intérêts; cet emprunt est affecté principalement au financement des dépenses d'immobilisations	885 000 \$	945 000 \$
Emprunt à vue, non renouvelable, d'un montant maximum de 2 681 641 \$ (2 681 641 \$ en 2022), portant intérêt au taux préférentiel majoré de ¼ %, remboursements mensuels d'un capital de 24 378 \$ plus intérêts; cet emprunt est affecté principalement au financement des dépenses d'immobilisations.	1 511 498	1 804 034
Emprunt à vue, non renouvelable, d'un montant maximum de 7 847 731 \$ (7 847 731 \$ en 2022), portant intérêt au taux préférentiel majoré de ¼ %, remboursements mensuels d'un capital de 40 662 \$ plus intérêts à compter du 30 avril 2015 au plus tard, paiements mensuels des intérêts seulement pendant la construction des immobilisations; cet emprunt est affecté principalement au financement des dépenses d'immobilisations.	5 895 964	6 383 905
Emprunt à vue, non renouvelable, d'un montant maximum de 1 576 934 \$ (1 576 934 \$ en 2022), portant intérêt au taux préférentiel majoré de ¼ %, remboursements mensuels d'un capital de 8 344 \$ plus intérêts; cet emprunt est affecté principalement au financement du coût de remplacement de l'équipement de réfrigération.	551 443	1 276 566
Emprunt à vue, non renouvelable, d'un montant maximum de 4 000 000 \$ (4 000 000 \$ en 2022), portant intérêt au taux préférentiel majoré de ¼ %, remboursements mensuels d'un capital de 16 950 \$ plus intérêts; cet emprunt est affecté principalement au financement du coût du poste de compacteur et de l'aire de réception de l'entreposage frigorifique.	2 688 135	3 491 525
	11 532 040 \$	13 901 030 \$

Tous les emprunts ci-dessus sont garantis par une lettre d'engagement de ne pas vendre, hypothéquer davantage ou grever le bien situé à l'adresse 165, The Queensway.

Au 31 mars 2023, certains emprunts bancaires externes de la commission étaient assujettis de clauses restrictives. Toutes ont été respectées en date du 31 mars 2023.

La commission a également accès à un crédit de fonctionnement sous forme de facilité renouvelable de 1 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel pouvant être utilisé pour le fonctionnement quotidien et les besoins de la commission en matière de fonds de roulement. Au 31 mars 2023, la commission en a utilisé néant (0 \$ en 2022).

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2023

5. Apports en capital reportés

En 2011, la commission a reçu un apport en capital non récurrent de 500 000 \$ de la part du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. L'immobilisation concernée était quasi achevée et en état d'utilisation au cours de l'exercice 2015, moment à partir duquel la commission a commencé à passer l'apport en capital progressivement en résultat; elle est incluse dans les autres revenus, à l'état des revenus et dépenses.

	2023	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	397 550 \$	409 628 \$
Moins : montant passé en résultat au cours de l'exercice	12 078	12 078
Solde à la clôture de l'exercice	385 472 \$	397 550 \$

6. Obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation

Les états financiers de la commission comprennent une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations pour le retrait de l'amiante dans ses bâtiments. Les coûts liés à la mise hors service d'immobilisations sont amortis selon la méthode linéaire. Le passif a été estimé à l'aide d'une technique de valeur actuelle nette avec un taux d'actualisation de 4,01 % et doit être encouru au cours des 30 prochaines années. Le passif relatif à toutes les obligations de retraite devrait être réglé d'ici la fin de 2053.

La valeur comptable du passif est la suivante :

	2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	- \$
Passif encouru au cours de l'année en cours	438 721
Dépense de dés actualisation	17 593
Solde à la clôture de l'exercice	456 314 \$

7. Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) autogéré

La commission offre à ses employés à temps plein un REER autogéré, dans lequel les salariés de plus de 2 ans de service versent une cotisation minimale correspondant à 2,5 % de leur salaire, les employés de plus de 5 ans de service versent une cotisation minimale correspondant à 5 % de leur salaire et les employés de plus de 15 ans de service contribuent à un minimum de 6 % à leur salaire. La commission apporte une contribution équivalente. La charge liée à ce REER pour l'exercice s'élève à 102 397 \$ (104 112 \$ en 2022) et est prise en compte dans les salaires et charges sociales.

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2023

8. Engagements

La commission loue des terrains pour le stationnement de véhicules et le matériel de bureau en vertu de contrats de location-exploitation. Les loyers annuels minimums exigibles pour les prochains exercices sont les suivants :

<u>Année</u>	<u>Montant</u>
2024	136 288 \$
2025	34 710
2026	3 110
	<u>174 108 \$</u>

9. Risque lié aux instruments financiers

La commission détient des instruments qui l'exposent au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit lié aux instruments financiers correspond au risque de perte financière qu'assume la commission si une contrepartie n'honore pas ses obligations envers elle ou est insolvable. Le coût de l'actif présenté à l'état de la situation financière représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date des états financiers. La commission place sa trésorerie dans des comptes portant intérêt et des instruments assurés par une banque à charte canadienne (jusqu'à une certaine limite) ou dans des placements très liquides qui sont facilement convertibles en des montants connus de trésorerie.

Dans le cours normal des activités, la commission est exposée à un risque de crédit du fait de ses clients. Ce risque est réduit par la mise en œuvre de procédures d'approbation du crédit exhaustives et rigoureuses.

Le solde total des comptes débiteurs de 787 767 \$ (856 799 \$ en 2022) comprend des comptes clients de 594 079 \$ (629 329 \$ en 2022).

Au 31 mars 2023, les créances clients sont comme suit :

2023	< 30 jours	30 à 60 jours	> 60 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Créances clients	<u>389 991 \$</u>	<u>147 957 \$</u>	<u>11 715 \$</u>	<u>44 416 \$</u>	<u>594 079 \$</u>
2022	< 30 jours	30 à 60 jours	> 60 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Créances clients	<u>381 520 \$</u>	<u>211 960 \$</u>	<u>17 570 \$</u>	<u>18 279 \$</u>	<u>629 329 \$</u>

La direction est d'avis que la commission est exposée à un risque de crédit faible.

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2023

9. Risque lié aux instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers lorsque les montants deviennent exigibles. Pour gérer le risque de liquidité, la commission surveille ses activités et ses flux de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose de ressources suffisantes pour satisfaire à ses obligations. Tous les placements de la commission sont réputés facilement réalisables, car ils peuvent être liquidés rapidement à des montants proches de leurs justes valeurs pour répondre aux besoins de liquidités.

Une analyse des échéances des passifs financiers de la commission au 31 mars 2023 est présentée dans le tableau suivant :

2023	Au plus six mois	Entre six mois et un an	De plus de un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créditeurs et charges à payer	1 139 362 \$	- \$	- \$	- \$	1 139 362 \$
Emprunts à vue	571 995	571 995	4 575 962	5 812 088 \$	11 532 040
	1 711 357 \$	571 995 \$	4 575 962 \$	5 812 088 \$	12 671 402 \$
 2022	 Au plus six mois	 Entre six mois et un an	 De plus de un an à cinq ans	 Plus de cinq ans	 Total
Créditeurs et charges à payer	934 672 \$	- \$	- \$	- \$	934 672 \$
Emprunts à vue	571 995	571 995	4 575 962	8 181 078 \$	13 901 030
	1 506 667 \$	571 995 \$	4 575 962 \$	8 181 078 \$	14 835 702 \$

L'analyse ci-dessus des échéances des emprunts à vue représente les remboursements prévus.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle des fluctuations des taux d'intérêt et du degré de volatilité de ces taux. La commission a contracté des emprunts à vue portant intérêt au taux d'intérêt préférentiel et, par conséquent, est exposée au risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt, les flux de trésorerie nécessaires pour régler les obligations fluctuant par suite des variations des taux d'intérêt pratiqués sur le marché. La commission atténue le risque lié aux taux d'intérêt grâce à sa capacité à facturer ses locataires et à récupérer tous les coûts supplémentaires engagés.

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2023

10. Droits contractuels

Les droits contractuels sont des droits à des ressources économiques découlant de contrats ou d'accords qui produiront des revenus et des actifs à l'avenir. Les droits contractuels de la commission viennent de contrats conclus pour la location de terrains et de bâtiments aux locataires d'unités d'entreposage. Les baux prennent fin à différents moments, le plus long étant en vigueur jusqu'en 2044, et le montant des revenus futurs est égal aux montants réels dépensés par la commission pour les taxes, les dépenses d'exploitation et d'entretien et les autres coûts et charges liés à l'entretien et à l'exploitation des unités louées faisant l'objet des baux.

11. Passifs éventuels

Dans le cours normal des activités, la commission est confrontée à diverses réclamations et affaires litigieuses. La direction de la commission croit que ces réclamations n'auront pas d'incidence importante sur la position financière de la commission, bien qu'aucune garantie ne puisse être fournie quant à la conclusion finale de ces réclamations. Tout accord potentiel sera comptabilisé lorsqu'un passif est probable et qu'un montant peut être raisonnablement déterminé.

12. Financement et dépenses liées à la COVID-19

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales (MAAARO) a convenu de rembourser à la commission les dépenses admissibles liées à la COVID-19, jusqu'à un maximum de 399 135 \$ pour l'exercice financier 2021, un maximum de 226 865 \$ pour l'exercice financier 2022 et un maximum de 20 000 \$ pour l'exercice financier 2023, liées aux mesures visant à prévenir la propagation de la COVID-19 à la commission.

Au 31 mars 2023, la commission a enregistré une créance envers le MAAARO de néant \$ (12 260 \$ en 2022) liée aux coûts admissibles engagés au cours de l'exercice financier.

13. Autre financement

La commission a conclu une entente avec le ministère de la Santé, entrée en vigueur le 1^{er} août 2022, concernant l'entreposage, le transport et la distribution des tests rapides d'antigène COVID-19 aux magasins de détail en Ontario.

Au cours de l'année, le ministère de la Santé a accordé un financement de 54 432 \$, qui est inclus dans les autres revenus de l'état des revenus et des dépenses.

Au 31 mars 2023, la commission a enregistré une créance de 54 432 \$ auprès du ministère de la Santé concernant le financement obtenu.